**royaume du Maroc**

**Régie autonome Intercommunale de distribution d’eau et d’électricité d’Oujda**

**Avis d'appel d'offres ouvert national n° 16/A/2024**

**L**e 25 Avril 2024 à 12 heures 30 min, il sera procédé, dans les bureaux de la R.A.D.E.E.O, sis à Hay Al Hikma, Avenue Houria Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l’appel d'offres ouvert national sur offres des prix, n°16/A/2024, pour la fourniture des pièces en fonte ductile pour assainissement liquide

* Lot n°1 : Tampons en fonte ductile classe C250 et classe D400 ;
* Lot n°2 : Grille concave en fonte ductile avec articulation classe D400, 700x700 et 800x800 ;
* Lot n°3 : Appareil Siphoïde en fonte ductile et de grille de caniveau.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l’adresse : www.marchespublics.gov.ma.

**L**'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

* **Lot n°1 :** estimation des coûts des prestations est de 201 000,00 (Deux Cent Un Mille Dirhams) ;
* **Lot n°2 :** estimation des coûts des prestations est de 159 000,00 (Cent Cinquante-Neuf Mille Dirhams) ;
* **Lot n°3 :** estimation des coûts des prestations est de 54 960,00 (Cinquante-Quatre Mille Neuf Cent Soixante Dirhams).

**L**e cautionnement provisoire est fixé comme suit :

* **Lot n°1 :** montant du cautionnement provisoire est de 4 000,00 (Quatre Mille Dirhams)
* **Lot n°2 :** montant du cautionnement provisoire est de3 000,00 (Trois Mille Dirhams)
* **Lot n°3 :** montant du cautionnement provisoire est de1 000,00 (Mille Dirhams)

**L**e contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

**L**es concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**L**es pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°14 du règlement de consultation.